



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-002 /7-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Création d'une autorisation de programme avant le vote du budget primitif 2020 - Budget annexe « Réseau de chaleur »

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : La ville de Voiron a fait le choix de se lancer dans l'étude et la réalisation d'un réseau de chaleur desservant plusieurs abonnés. La construction de ce réseau de chaleur (chaufferie au bois) sera suivie sous forme d'Autorisation de programme qu'il convient de créer.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

DE CRÉER une Autorisation de programme n°28 « chaufferie bois »

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2020	250 000,00	110 000,00	
2021	2 300 000,00	1 265 000,00	
Montant de l'AP :	2 550 000,00	1 375 000,00	1 175 000,00

Conseil municipal du mercredi 12 février 2020 7-1-1-1

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

